

Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal  
Mady Keita et consorts intitulé : "Cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus"

*Préavis No 69-2008 de la Municipalité*

---

Renens, le 19 décembre 2008/NP/mr

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2007, M. le Conseiller communal Mady Keita et consorts ont déposé un postulat intitulé : "Cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus".

Ce rapport est composé des chapitres suivants :

1. Introduction rappel du postulat
2. Projet "Alter Connexion" à Neuchâtel
3. Les jeunes et l'insertion professionnelle
4. Les mesures de transition existantes dans le canton de Vaud
5. Les mesures du RI (Revenu d'Insertion)
6. Situation dans l'Ouest lausannois
7. Réflexion et perspectives
8. Conclusion

Annexes :

1. Glossaire
2. Tableau des structures lausannoises destinées à des jeunes de 15 à 25 ans en transition formation emploi

Pour une meilleure compréhension des diverses abréviations, un glossaire est proposé en fin de document. De plus, le tableau "*structures lausannoises destinées à des jeunes de 15 à 25 ans en transition formation emploi*" conçu par le Groupe Coordination Jeunesse est également annexé.

## **1. Introduction et rappel du postulat**

Le postulat demande à la Municipalité de mettre en place un projet (d'accueil et d'aide) pour les jeunes de plus de 18 ans, se basant sur l'exemple du projet de mentorat "Alter Connexion" mis en place à Neuchâtel. Il évoque la situation "*de jeunes sortis de l'école obligatoire et n'ayant pour la plupart aucun projet professionnel, se trouvant en situation de rupture, marginalisés tant sur le plan social que sur le plan professionnel*"<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> "Cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus" Postulat de Monsieur Mady Keita, Conseil Communal de Renens

La première partie de ce rapport présente le programme cité, puis expose et explique la situation de l'insertion et la transition dans le canton de Vaud, à savoir les différentes mesures existantes et les projets en cours. Ensuite, une attention particulière sera portée à Renens et environ, avec une présentation des différents acteurs mobilisés par ces enjeux. Finalement, de ces constats, la Municipalité fera des propositions pour répondre aux inquiétudes relatives par le postulat.

## **2. Projet "Alter Connexion" à Neuchâtel**

Le postulat fait référence au projet "Alter Connexion" mis en place à Neuchâtel en faveur des jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle. Ce programme a été mis en œuvre depuis 2004 pour une période d'essai de deux ans, il a été demandé par la Ville et a reçu un soutien de la Confédération.

Ce programme, piloté par le Centre de Loisirs de Neuchâtel, est pérennisé et soutenu par le Canton et la Ville de Neuchâtel. Son originalité réside dans la présence de mentors, qui sont des personnes de référence pour des jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle. Leur mission s'articule autour de quatre axes : être à l'écoute, créer des liens, accompagner et orienter des jeunes sortis de la scolarité obligatoire, qui ne s'inscrivent pas dans un projet de formation et / ou qui ne bénéficient pas d'un emploi régulier. Le programme peut compter chaque année sur une équipe de cinq à sept mentors, pour la plupart des jeunes adultes tous insérés professionnellement et socialement (défrayées à Fr. 25.-- de l'heure). Ils ont pour mission de redonner espoir, en encourageant les jeunes à mobiliser leurs qualités et ressources.

Les résultats sont positifs puisque deux tiers des jeunes suivis ont trouvé une solution à leur problème. Mais le programme implique que le jeune y adhère librement; ainsi le bénéficiaire ne doit pas faire l'objet de pression pour y entrer. Il sera d'autant plus engagé qu'il aura l'impression d'avoir décidé seul de demander l'aide du mentor.

## **3. Les jeunes et l'insertion professionnelle**

Dans un souci de compréhension, il faut tout d'abord mentionner ce qu'on entend par transition. La définition retenue par l'UCA<sup>2</sup> est la suivante : "*période après la scolarité obligatoire qui précède, soit l'entrée au secondaire II (formation certifiante), soit l'accès à un premier emploi (sans certificat) et dont l'objectif est la construction d'un projet professionnel stable*".

La problématique des jeunes à la sortie de l'école obligatoire est récurrente depuis plusieurs années et ceci bien au-delà de nos frontières cantonales. On évoque notamment le manque de places d'apprentissage, les exigences du milieu économique, les difficultés scolaires de certaines catégories d'apprentis. Cette situation interroge les milieux concernés, car au final elle évoque la question de l'exclusion des jeunes du monde du travail et de la société plus généralement. En effet, dans certains cas, l'absence de projet professionnel conduit les jeunes à une précarisation de leur statut social (retrait du monde du travail, dépendance financière, marginalisation). Il faut toutefois mentionner que les jeunes ne peuvent être considérés comme un groupe homogène en matière d'insertion dans l'emploi et que la grande précarité liée au monde professionnel ne concerne qu'une minorité de jeunes adultes.

---

<sup>2</sup> Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation, Etat de Vaud

Au niveau suisse, une étude<sup>3</sup> a été menée sur plusieurs années auprès des jeunes ayant quitté l'école obligatoire en 2000. Elle démontre que le parcours des jeunes est très différent d'un individu à l'autre : si certains ont déjà un emploi, d'autres présentent plus de difficulté à l'insertion. Ainsi 8 à 9% de l'échantillon étudié (représentatif de la population) était sans formation et sans emploi dans la quatrième année suivant la fin de la scolarité obligatoire.

Au niveau de la population concernée, on constate de manière générale que les adolescents issus de classes sociales défavorisées sont proportionnellement plus nombreux en phase de transition que les jeunes issus de classes favorisées. Il en est de même pour les jeunes qui ont suivi une scolarité obligatoire dans les classes de développement. D'autres études<sup>4</sup> ont mis en évidence que près de 9 à 10% des jeunes sont en danger d'exclusion, notamment en lien avec des ruptures familiales, scolaires ou sociétales.

Ce bref rappel théorique confirme combien il est important de maintenir les jeunes dans le système par une solution de transition pour limiter les longues périodes sans activité.

#### 4. Les mesures de transition existantes dans le canton de Vaud

Tout d'abord et par souci de compréhension, il nous semble important de définir ici certains termes. Une **mesure** est une "prise en charge" offrant une ou plusieurs prestations (secteurs professionnels) en vue d'une insertion en formation. Les **prestations** sont un ensemble d'activités offertes à un jeune, visant à satisfaire un besoin déterminé (acquérir une autonomie, améliorer son image de soi, combler des lacunes scolaires identifiées, etc.) en vue de construire un projet professionnel stable.

La situation des jeunes à la sortie de l'école obligatoire a beaucoup évolué depuis une vingtaine d'années. Ainsi, on découvre de nouveaux termes pour nommer ces "nouvelles périodes de transition école / statut professionnel" : emploi d'insertion, mesures jeunes, mesures d'insertion, stages, etc. Afin de bien cerner la question de l'insertion professionnelle, il faut mentionner ici la multitude de mesures accessibles à la plupart des jeunes entre 15 et 25 ans, donc au-delà de la scolarité obligatoire et de la majorité.

Ces mesures peuvent être résumées en cinq catégories comme le propose l'UCA (en gras les mesures présentes sur le territoire de la Ville de Renens).

1. Les **prestations d'orientation**, délivrées par l'OCOSP (*Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle*), principalement durant la scolarité obligatoire.
2. Les **mesures** proposées **par l'OPTI** (*Office de Perfectionnement scolaire de Transition et d'Insertion*) regroupent diverses activités dans des lieux différents :
  - ➔ Approfondissement scolaire par secteur professionnel,
  - ➔ Ateliers d'orientation professionnelle
  - ➔ Ateliers pratiques en unité "bâtiment et artisanat" et "services",
  - ➔ Appui individualisé pour l'insertion professionnelle
3. Le **préapprentissage en dual** - entreprise par la pratique, école par la théorie - ou en **école professionnelle** (plus connu sous le terme d'apprentissage d'une durée de trois à quatre ans généralement).

---

<sup>3</sup> TREE - Transition de l'Ecole à l'Emploi : Passage à l'emploi : Jeunes en transition de la formation au marché du travail, 2004

<sup>4</sup> Cité in Commissariat général du Plan et Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques (1993), L'insertion des adolescents en difficulté, cité in L'Exclusion : L'Etat des savoirs, éd. la Découverte, 1996

4. La **mesure SEMO** (Semestre de Motivation). Six associations dans le canton, dont Mobicet à Renens pour la région lausannoise. Ces mesures de six mois renouvelables sont principalement orientées sur la pratique.
5. Les prestations de **soutien ponctuel (Start'Up, Jet-Service, BiP)**

Un des enjeux commun à l'ensemble de ces mesures consiste à l'élaboration et/ou la confirmation d'un projet professionnel stable, réaliste et réalisable.

Le pourcentage de jeunes qui font appel à ces différentes mesures ne cesse d'augmenter. En 2005, il est de 17% pour le canton de Vaud. L'étude TREE (Transition entre Ecole et Emploi), qui porte sur les parcours de formation et les parcours professionnels des jeunes après l'école obligatoire au niveau national, constate que les offres de transition sont nécessaires et judicieuses, compte tenu de leurs fonctions :

- de compensation : remédier aux déficits qui rendent impossible l'accès direct à une formation;
- d'orientation : définition et choix d'un projet;
- de tampon : "attente structurée" pour l'écart entre l'offre et la demande.

De plus, l'étude mentionne que les compétences des jeunes en situation transitoire ne sont en moyenne pas inférieures à celles de la plupart de ceux qui accèdent à une formation post-obligatoire certifiante directement après l'école obligatoire. Par ailleurs, il est important de maintenir les jeunes dans ce système. On relève en effet que laisser les jeunes sans solution durant plusieurs années les marginalise et fragilise leur insertion dans le monde du travail.

Comme on le constate, les mesures de transition sont nombreuses. Au total, si on se réfère à la liste du site de l'EJVA<sup>5</sup>, on en recense soixante-cinq ! Cette impressionnante liste pose la question de sa coordination et de sa visibilité. Les professionnels sont en effet convaincus qu'il manque de clarté et de collaboration entre toutes ces mesures. C'est pourquoi le Conseil d'Etat Vaudois, sous l'impulsion des Départements de l'Action sociale, de la Formation et de l'Economie a décidé de mettre en place un nouveau dispositif de pilotage des mesures de transition entre l'école obligatoire et l'insertion professionnelle.

Aussi, en principe dès la rentrée d'août 2009, un organe interservices fonctionnant comme centre de bilan devra repenser la coordination de ces mesures. L'objectif est bien de permettre à chaque écolier de trouver après sa scolarité la mesure d'insertion la plus adaptée à sa situation. On remarque que de nombreux jeunes entament diverses mesures sans réel suivi ou coordination et se retrouvent ensuite sans solution professionnelle.

Ce centre de bilan permettra également aux jeunes ayant arrêté leur formation de reprendre contact afin de mener de nouvelles recherches en vue d'une insertion professionnelle.

## 5. Les mesures du Revenu d'Insertion (RI)

Afin d'être complet dans l'examen des mesures existantes, il est indispensable de signaler les mesures spécifiques pour les jeunes de plus de 18 ans. En effet, une population importante de jeunes adultes sont suivis par les services sociaux (2000 jeunes en 2007 représentant un

---

<sup>5</sup> "Entrée des Jeunes dans la Vie Active" [www.ejva.ch](http://www.ejva.ch) Ce site permet à toute personne intéressée par la problématique de la transition entre école et métier (jeunes, parents, professionnels) d'obtenir des informations précises sur les mesures actives existant dans le Canton de Vaud

coût de 30 millions de francs). Au niveau de l'Ouest lausannois<sup>6</sup>, le Centre Social Régional (CSR) de Renens s'occupe d'environ 200 jeunes adultes entre 18 et 25 ans.

Tout d'abord, au niveau de l'organisation institutionnelle, le canton de Vaud s'est doté d'un nouveau régime de l'aide sociale au 1er janvier 2006 : le Revenu d'Insertion (RI), qui a remplacé l'ASV (Aide Sociale Vaudoise) et le RMR (Revenu Minimum de Réinsertion). Ainsi les onze centres sociaux régionaux vaudois sont chargés de délivrer ces prestations. Chaque centre est doté d'un/e conseiller/ère en insertion qui a un rôle de conseil et d'appui pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI.

Outre les prestations financières, trois types de mesures sont délivrées par le RI et toutes sont financées par le SPAS (Service de prévoyance et d'action sociale). Ces prestations sont prioritairement destinées aux 18-25 ans et délivrées par des organismes prestataires.

- **Les mesures formatives** visent à recouvrir l'aptitude au placement. Elles sont susceptibles d'orienter les jeunes vers les mesures FORJAD (Formation pour Jeunes Adultes en Difficulté). On peut citer comme exemple les mesures DUO de Caritas, BIP Jeunes, Scenik adventure, Accord ou Ginko. Ces modules, d'une durée de trois à six mois, permettent aux bénéficiaires de reprendre confiance en eux et de réapprendre certaines notions scolaires et les techniques de recherche d'emploi.
- **Les mesures sociales** ont pour objectif de permettre au bénéficiaire de retrouver un rythme, une motivation, ce sont par exemple :
  - des cours de français;
  - des aides au maintien de la situation économique (cours surendettement);
  - des aides au rétablissement du lien social (Graap, Atelier éveil, Les Oliviers).
- **Les mesures individualisées** permettent aux professionnels de créer un projet adapté aux besoins de la personne.
- **Les mesures FORJAD** (Formation pour Jeunes Adultes en Difficulté) sont mises au profit des jeunes entre 18 et 25 ans afin de valider un projet de formation professionnelle (apprentissage ou école). En effet, c'est un élément important qui a changé avec la nouvelle loi sur l'aide sociale, puisque les jeunes au bénéfice du RI peuvent désormais se former alors que cela était impossible auparavant.

Si la problématique des 18-25 ans au bénéfice de l'aide sociale n'est pas uniquement vaudoise<sup>7</sup>, il est utile de rappeler que, dès le milieu des années 90, on constate une réelle fragilisation des parcours sociaux des jeunes entre 18 et 25 ans résultant de diverses circonstances (abaissement de la majorité en 1996, manque de place de formation, difficultés scolaires et familiales...). Ainsi, un groupe de travail<sup>8</sup> a mis en évidence que le cumul de problèmes (financiers, logement, familiaux, santé, professionnels) fragilise cette population.

Conscient de l'augmentation de jeunes au RI dans le canton de Vaud (70 à 80 nouveaux bénéficiaires chaque mois), le Conseil d'Etat a clairement montré que l'insertion des jeunes est une priorité. C'est dans ce contexte qu'une première expérience pilote FORJAD a débuté en 2006 en collaboration avec certaines institutions. L'objectif étant de réinsérer les jeunes

---

<sup>6</sup> Dans l'Ouest lausannois, deux CSR sont présents, celui de Renens s'occupant des sept communes de l'Ouest et celui de Prilly

<sup>7</sup> On compte entre 11 et 15% le nombre de jeunes bénéficiant de l'aide sociale en Suisse.

<sup>8</sup> Le collectif JAD pour "Jeunes Adultes en Difficulté" composé de représentants de diverses structures étatiques et parapubliques (SPJ, Jet-Service, Sleep-in, Asemo, Services sociaux...)

dans le monde professionnel "*accepter des horaires, travailler en équipe, se former aux négociations avec des partenaires*", en bref retrouver un rythme de travail en adéquation avec le monde professionnel." Cette expérience a permis à une cinquantaine de jeunes d'entreprendre une **formation certifiante**.

Aujourd'hui, avec la pérennisation du projet, une centaine de places sont trouvées, 40% en formations duales (entreprise / école) et 60% au sein d'écoles professionnelles. Dès 2008, les bénéficiaires FORJAD font une demande de bourse, un complément peut être ensuite ajouté par le RI. Ce projet a donc clairement montré ses preuves et les objectifs sont largement atteints.

## 6. Situation dans l'Ouest lausannois

Si le chômage touche de manière plus évidente la population de l'Ouest lausannois (4,2% contre 3,8% pour le canton), selon l'office régional de placement, les jeunes ne sont pas les plus touchés. Cette information confirme à nouveau que c'est surtout l'insertion qui pose problème et qui doit être en premier solutionnée. Dans ce sens, toutes les mesures présentées ci-dessus sont accessibles aux jeunes renanais. Que ce soit les mesures de transition, via les établissements scolaires ou/et l'OCOSP ou les mesures FORJAD, via le CSR. Les jeunes tout comme les professionnels peuvent également faire appel à ces mesures pour avoir des renseignements supplémentaires ou pour prendre un rendez-vous.

A cela il faut rajouter une mesure spécifique à l'Ouest lausannois, ainsi que les collaborations mises en place dans le cadre de la région et des institutions qui en font partie.

- **BIO+OL** (Bilan Insertion Orientation Ouest lausannois)

Créée en 2006 à l'initiative de la Ville de Renens<sup>9</sup>, cette mesure s'est élargie en 2007 à d'autres communes de l'Ouest lausannois. C'est une prise en charge rapide (il n'y a pas d'attente pour y entrer), qui dure dix semaines, à la suite de laquelle une mesure SEMO (Semestre de Motivation) peut être proposée.

Le BIO+OL offre aux participants un accompagnement dans l'élaboration de leur projet professionnel, construit à partir d'entretiens individuels, et la mise à disposition d'ateliers de techniques de recherche d'emploi. Il permet également aux participants d'accéder directement à des lieux de formation tels que places d'apprentissage ou écoles professionnelles. Cette mesure offre quarante places pour Renens et, depuis 2007, huit à Bussigny, douze à Chavannes, douze à Ecublens et six à Prilly.

En 2007<sup>10</sup>, 63 participants en ont bénéficié, leur moyenne d'âge est de 17,3 ans pour 52% de garçons et 48% de filles. La majorité est issue de VSO (Voie Secondaire à Option), de VSG (Voie Secondaire Générale) et de classes de développement. Cette mesure touche donc prioritairement des jeunes avec un faible niveau scolaire. Près d'un tiers des jeunes ont poursuivi leur parcours par une mesure SEMO et 20% ont trouvé une solution de formation ou d'emploi.

- **Atelier Impulsion** – mesure spécifique pour Renens

Installé à Renens au chemin des Novalles, Impulsion fait partie de l'Association du Relais, basée administrativement à Morges, qui développe depuis plus de 30 ans des prestations

---

<sup>9</sup> Suite au dépôt de la motion "Réagissons face au chômage" de Mme Haas Torriani du 1<sup>er</sup> avril 2004

<sup>10</sup> Rapport d'activité BIO+Ouest lausannois, Fabien Courvoisier, décembre 2007

comprenant l'accompagnement à l'insertion par le logement, le soin, la formation et le travail.

Depuis plus de 10 ans, Impulsion a développé à Renens des prestations et un savoir-faire dont la qualité est largement reconnue au sein de réseau des partenaires sociaux de la commune et de la région. Dans le cadre de sa pratique professionnelle, elle s'attache plus spécifiquement à permettre aux personnes en rupture sociale et économique de pouvoir réintégrer un processus de socialisation et de reconstruction de son identité, par le biais de la pratique active à un projet créatif et réparateur.

A la demande de la Municipalité, répondant ainsi au postulat "Pour un soutien financier à l'association Impulsion" déposé par Madame Nicole Haas Torriani le 28 février 2008, Impulsion a élaboré une proposition de mesure spécifique, baptisée "VALORE" et destinée aux personnes domiciliées à Renens qui se trouvent en situation de rupture et d'isolement et qui n'ont pas accès aux aides individuelles proposées par les services sociaux, y compris les 18-25 ans.

Cette mesure se distingue des mesures admises dans le cadre de la LASV en ce sens qu'elle est centrée sur la valorisation des ressources et la réalisation d'un projet personnel comme moyen de découverte et d'expérience.

Elle a pour but, au travers de divers ateliers communautaires, de permettre aux participants de créer et de renforcer des liens sociaux, de valoriser leurs ressources et leurs compétences et de développer leur autonomie.

Dans un premier temps, dès 2009, Impulsion propose d'ouvrir l'atelier "VALORE" à environ 4 à 8 personnes par année, par le biais d'un cours de 10 semaines renouvelable au maximum 1 fois, soit un coût effectif global de Fr 12'000.-- par année (2 X 4 sessions), prévu au budget 2009.

- **Start'Up** (Office régional d'orientation scolaire et professionnelle OSP Venoge)

Dans le cadre des ressources allouées au budget 2008 et en lien avec l'objectif No 5<sup>11</sup> "*insérer les jeunes par la formation professionnelle*", l'orientation scolaire et professionnelle a étendu les prestations de son unité Start'Up à l'ensemble du Canton de Vaud. L'objectif de ce programme est l'insertion des 14 à 25 ans, rencontrant des difficultés importantes et cumulées nécessitant un suivi soutenu. Cette prestation dite de proximité est assurée par des conseillers et conseillères en orientation et insertion professionnelle dans les cinq centres régionaux de l'OSP. Elle permet en outre de développer un bilan des aptitudes et intérêts du jeune, d'organiser avec lui des stages et prises de contacts dans les entreprises de formation, de l'aider dans l'élaboration de son dossier de candidature et de travailler en réseau et en coordination avec les ressources ou mesures de soutien. Le référent travaille essentiellement sur le terrain avec le jeune. Pour Renens, cette prestation est assurée à l'OSP par un conseiller en orientation et insertion.

- **UTT** (Unité de Transition au Travail)

Cette institution, étatisée depuis 2007 et rattachée à l'OPTI, s'adresse à tous les jeunes de 15 à 21 ans qui ont besoin d'appui pour la mise en place de leur projet professionnel. Bien que basée à Lausanne, cette structure participe activement au Groupe Coordination Jeunesse. De ce fait, elle favorise un travail en collaboration avec les autres structures

---

<sup>11</sup> Programme de législation du Conseil d'Etat du Canton de Vaud

dans l'Ouest lausannois. L'UTT offre un accompagnement individualisé en proposant des entretiens, des appuis scolaires, une formation à la recherche d'emploi, aide à l'intégration sociale, visites d'entreprise...

- **Duo 15-18** (Lausanne Région)

"Lausanne-Région" (association intercommunale regroupant vingt-neuf communes de la région lausannoise, dont Renens) a mandaté sa commission "Formation et Emploi des jeunes" pour lancer en 2009 un projet pilote "Duo 15-18".

Constatant que, malgré le nombre élevé de mesures d'insertion professionnelle, 10% des jeunes sortent de ces structures sans solution, cette association entend mettre en place une nouvelle démarche pour les jeunes âgés entre 15 et 18 ans qui se retrouvent sans solution d'avenir.

Ainsi, "Duo 15-18" offrira un accompagnement individualisé à des jeunes fragilisés. L'accompagnant bénévole est appelé à devenir une personne de référence pour le jeune, mettant à sa disposition ses propres ressources et ces compétences. *"Il cherche ainsi à créer un lien de confiance avec le jeune, à devenir une référence pour celui-ci, favorisant le lien social. Ce lien de confiance sera construit sur la base d'écoute, d'attention, d'activité de loisirs, sans impliquer d'activités liées à la formation stricto sensu."*<sup>12</sup> Ainsi, la mesure peut être décrite comme un accompagnement social qui pourra être mis en parallèle avec une autre mesure de type socioprofessionnel (comme par exemple les mesures citées plus haut). Les mesures seront proposées par les "capteurs" (professionnels en contact avec les jeunes) qui identifieront les jeunes entre 15 et 18 ans ayant besoin d'un suivi individualisé et les signaleront à l'interface chargée de mettre sur pied "Duo 15-18"). Celle-ci sera gérée par Caritas qui assure déjà la mesure DUO pour les jeunes au bénéfice du RI.

Le projet ayant été adopté par l'Assemblée Générale de Lausanne-Région en octobre dernier, les premiers "Duo" pourront ainsi se former dès le mois de mars-avril 2009.

Lausanne-Région financera le projet sur un minimum de trois ans et assurera la communication et la promotion du programme auprès de ses communes membres.

Dès son entrée en vigueur, ce programme sera présenté dans le cadre d'une séance du Groupe Coordination Jeunesse afin que les professionnels puissent y faire appel. Une attention particulière sera donc apportée dans le cadre du développement de ce projet pilote. En effet, bien qu'il s'adresse aux mineurs (15-18 ans), un parallèle peut être fait avec le programme "Alter Connexion" mis en place à Neuchâtel.

- **Le Groupe Coordination Jeunesse**

Ce groupe, mis en place à l'automne 2007 dans l'Ouest lausannois, a notamment pour objectif de créer des liens entre les différents acteurs travaillant en faveur des jeunes. Les rencontres permettent aux professionnels de mieux appréhender certaines problématiques, comme par exemple la question de l'insertion professionnelle. Des projets communs ont également été mis sur pied avec le soutien financier des communes de l'Ouest lausannois. Ainsi, un site internet ([www.j-ouest.ch](http://www.j-ouest.ch)) comprenant toutes les activités jeunesse de la région a été inauguré en été 2008; il a en outre répertorié les

---

<sup>12</sup> Projet pilote Duo 15-18, Lausanne-Région

mesures de soutien pour l'aide à l'insertion professionnelle. D'autres activités, axées sur la prévention notamment, sont aussi organisées par ce groupe.

Concernant les mesures d'insertion professionnelle, un accès particulier aux réseaux est mis en place. Ainsi, durant l'année 2007 et 2008 diverses présentations ont eu lieu dans les structures suivantes : programme BIO+OL, UTT (Unité de Transition au Travail) et Start'Up. Ces rencontres permettent de mieux connaître les mesures existantes afin d'orienter les jeunes "au bon endroit", de manière plus facile et rapide.

## 7. Réflexions et perspectives

Comme on l'a dit plus haut, le nombre de mesures de soutien et d'aide à l'insertion est important. Il en existe pour tous âges, toutes situations, toutes difficultés.... Mais alors dans ce cas, pourquoi certains jeunes restent encore "sur le carreau" ?

Comme le titrait une revue spécialisée "*Une kyrielle de structures et toujours plus de décrocheurs*"<sup>13</sup>, la question de la coordination et de l'efficacité de ces mesures se pose avec une première réponse donnée par l'Etat de Vaud et son nouvel organe de pilotage détaillé ci-dessus.

Par ailleurs, "*l'école agit comme un bon garde-fou aux dérives*", mais au sortir de la scolarité les adolescents ne semblent pas connaître les mesures existantes. L'institution scolaire maintient les jeunes les plus fragilisés; ensuite une majorité de jeunes en difficulté adopte une stratégie de prolongation scolaire leur permettant d'échapper encore quelques temps aux effets du chômage et de l'exclusion. Hélas, pour une minorité<sup>14</sup>, cette prolongation peut prendre rapidement fin (arrêt de la mesure par un échec ou une exclusion) et le jeune se retrouve sans activité et sans solution d'avenir. Cela dépend ensuite souvent de ses capacités de résilience, de ses ressources personnelles et familiales "*à situation donnée, les ressources psychoaffectives permettront à certains de s'en sortir, alors que d'autres subiront la situation et s'enfermeront dans leur isolement*"<sup>15</sup>. Pour cette minorité, le travail devient ainsi une notion floue qui ne peut être investie d'un projet de vie, "*ils ne l'ont jamais perdu pour la bonne raison qu'ils n'ont jamais pu le trouver*"<sup>16</sup>.

Ainsi, la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes est globale et ne se réduit pas à une commune. Dans ce sens, des coordinations régionales de terrain se sont mises en place, opérant souvent entre acteurs d'une même région. Citons l'exemple de la "*plateforme de coordination jeune*" à Lausanne.

L'objectif de ce type de rencontres est de développer un espace commun de discussion afin de permettre aux professionnels de partager de l'information et d'agir rapidement pour insérer le jeune dans la mesure la plus adéquate. Cette plateforme concerne l'ensemble des jeunes de 15 à 25 ans et est composée de professionnels des mesures suivantes : MdJ'ump (Lausanne), Relais, Start'Up, UTT, OPTI, SEMO, ORP, CSR.

Dans le district de l'Ouest lausannois, le travail amorcé par le Groupe Coordination Jeunesse va dans le même sens, à savoir la réunion de professionnels du terrain et des responsables des structures travaillant dans la région (BIO+OL, Start'Up, UTT). A l'avenir, le groupe va évaluer la pertinence de travailler en sous-groupe et proposer sous le modèle de "/a

---

<sup>13</sup> Repère social, No 38, Yan Giroud, juin 2002

<sup>14</sup> Rappelons qu'il s'agit bien d'une minorité de jeunes. Pour Renens, trois d'entre eux n'ont en effet trouvé aucune solution après la scolarité obligatoire (source établissement scolaire Renens et OCOSP)

<sup>15</sup> Les jeunes et l'exclusion, Olivier Galland *in* L'exclusion l'état des savoirs, éd. La découverte, Paris 1996

<sup>16</sup> La vie quotidienne des jeunes chômeurs, Sébastien Schehr, éd. Puf, Paris, 1999

*plateforme coordination jeune*" une commission réunissant les acteurs concernés. Chaque professionnel pourra faire appel à cette commission afin de trouver la meilleure solution pour le jeune compte tenu de ses particularités, ses compétences, ses aptitudes et antécédents.

## 8. Conclusion

La Municipalité est consciente de la problématique liée aux difficultés d'insertion pour certains jeunes et y a déjà en partie répondu par la création en 2006 du BIO R+ (qui est devenu depuis 2007 BIO+OL). Toutefois, concernant le postulat, la Municipalité estime qu'il n'est pas adéquat de proposer encore une nouvelle mesure "Cris d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus". Elle est d'avis qu'il est préférable d'asseoir les mesures actuelles, de les rendre plus visibles et de continuer le travail mis en place par le Groupe Coordination Jeunesse. Ce travail en réseau permet également aux jeunes de constater que les adultes sont cohérents entre eux et valorisent une position commune.

Si le projet "*Alter Connexion*" semble intéressant, la mise en place de cette structure supplémentaire ne semble pas pertinente dans le contexte précis du Canton de Vaud. Les professionnels questionnés à cet effet sont unanimes en mentionnant qu'elle n'apporterait rien de plus à l'existant. En outre, les experts en la matière relèvent que *l'absence de vision globale du dispositif amène les acteurs régionaux à s'organiser pour couvrir les besoins effectifs des jeunes, et donc à démultiplier les prestations en dehors d'une stratégie concertée.*<sup>17</sup>

Il s'agit donc d'avoir une réflexion globale et non d'être réactif, de travailler par anticipation en se centrant sur les besoins des jeunes et non des professionnels.

Finalement, la situation du Canton de Neuchâtel est différente, principalement par le fait qu'il n'existe pas autant de structures que dans le Canton de Vaud. Dès lors, ce projet né au début des années 2000 veut, selon les initiateurs, s'attaquer aux causes, telles que le manque de confiance dans la société et la désinsertion professionnelle. Ces prestations sont déjà assurées par plusieurs mesures et prestations telles que BIO, Start'Up et le seront dans le projet DUO 15-18.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

---

<sup>17</sup> Revue des mesures de la transition 1, rapport final UCA, novembre 2007

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 69-2008 de la Municipalité du 19 décembre 2008,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Mady Keita et consorts intitulé : "Cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

## Annexe 1 - Glossaire

<b>ASV</b>	Aide Sociale Vaudoise
<b>BIO+OL</b>	Bilan Insertion Orientation Ouest lausannois
<b>BIP Jeunes</b>	Bâtir l'Intégration Professionnelle
<b>CRA</b>	Centre de Rencontre et d'Animation
<b>CSR</b>	Centre Social Régional
<b>EJVA</b>	Entrée des Jeunes dans la Vie Active
<b>FORJAD</b>	Formation pour Jeunes Adultes en Difficulté
<b>JAD</b>	Jeunes Adultes en Difficulté
<b>OCOSP</b>	Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle
<b>OPTI</b>	Office de Perfectionnement scolaire de Transition et d'Insertion
<b>OSP</b>	Orientation Scolaire et Professionnelle
<b>RI</b>	Revenu d'Insertion
<b>RMR</b>	Revenu Minimum de Réinsertion
<b>SEMO</b>	Semestre de Motivation
<b>SPAS</b>	Service de Prévoyance et d'Action Sociale
<b>TREE</b>	Transition entre Ecole et Emploi
<b>UCA</b>	Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation
<b>UTT</b>	Unité de Transition au Travail

\* \* \* \* \*

## Annexe 2 - Structures lausannoises destinées à des jeunes de 15 à 25 ans en transition formation emploi



Groupe  
Coordination Jeunesse  
Ouest Lausannois

Structures lausannoises destinées à des jeunes de 15 à 25 ans en transition formation emploi" répertoire destiné aux acteurs sociaux créé par Mode-d-emploi.ch/  
GCJ NPerelyguine.1.08

